

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3152

29 octobre 2014

SOMMAIRE

42 International Holding	151254	LuxGEO Parent S.à r.l.	151253
AddedValue S.A.	151254	LuxGEO Parent S.à r.l.	151254
Alpha Trains Group S.à r.l.	151252	Lynxis S.A.	151251
Asuver S.A.	151250	MACSF RE S.A.	151251
Bureco S.à r.l.	151250	MARESME GLOBAL INVERSION CAPI-	
Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.		TAL S.A.	151252
.....	151250	Neroli	151257
C.M. Attert, S.à r.l.	151256	Net Solutions S.A.	151259
Cobano S.A.	151257	Omega Enterprises S.à r.l.	151258
Dire Sàrl	151255	Petra Real Estate S.A.	151258
Duke Fashion S.A.	151251	PineBridge Eurasia Financial Investments	
Eagle Investments S.à r.l.	151256	S.à r.l.	151255
Easy Support Services S.à r.l.	151285	Pix Investments S.A.	151262
eDreams ODIGEO	151254	River Investments S.à r.l.	151250
eDreams ODIGEO	151253	Seema II S.à r.l.	151258
Financière Hamptons S.A.	151295	Shco 90 S.à r.l.	151250
GE RN Russia Holdings S.à r.l.	151255	Silex S.P.F. S.A.	151259
Green Power International (Europe) S.A.		Skyline Residences S.à r.l.	151268
.....	151255	SMCP Luxembourg S.A.	151251
Haley Holding S.à r.l.	151256	Société d'Investissement Industriel Lu-	
Helix Offshore Services S.à r.l.	151257	xembourgeois	151259
IMMO20 S.à r.l.	151258	Standard International Holdings S.A. ...	151259
Immonet S.A.	151257	St Denis Acquisition 2 S.à r.l.	151252
IMP S.à r.l.	151253	The BBCMB Company S.à r.l.	151260
Land Breeze S.à r.l.	151259	The BBIU Company S.A.	151264
Les Victorines S.à r.l.	151250	The Unilever Pension Plan	151252
LF Hotels Acquisition S.à r.l.	151251	Torab Holding S.A.	151254
LF Hotels Acquisition S.à r.l.	151251	VGP Deu 1 S.à r.l.	151286
Lufkin Industries Europe Holdings S.à r.l.		White Magnum S.à r.l.	151253
.....	151255	Zhelezniak Investments S.à r.l. SPF	151253

Asuver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 81.000.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146578/10.

(140167020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 150.966.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014146608/10.

(140167163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Bureco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3382 Noertzange, 89, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 112.180.

Les statuts coordonnés au 14 août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014146606/11.

(140167225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

**River Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Shco 90 S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.295.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 septembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014146940/11.

(140167150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Les Victorines S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 56, rue de Hamm.
R.C.S. Luxembourg B 179.313.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2014.

Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2014146830/12.

(140167256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

LF Hotels Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 69.879.000,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.946.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146833/10.

(140167066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

MACSF RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 134.799.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146860/10.

(140167100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Lynxis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 5, allée John W. Leonard.

R.C.S. Luxembourg B 132.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014146850/11.

(140167240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

**SMCP Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Duke Fashion S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M.Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 99.040.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 septembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014146980/11.

(140167218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

LF Hotels Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.946.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Juli 2014.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2014146832/12.

(140167036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

MARESME GLOBAL INVERSION CAPITAL S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147560/9.

(140168273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

St Denis Acquisition 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 187.833.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146966/10.

(140167231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

The Unilever Pension Plan, Association d'Epargne-Pension.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg I 1.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147020/10.

(140167126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Alpha Trains Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 137.614.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 septembre 2014:

- d'accepter la démission de M. Jack Colbourne en tant que gérant de la Société, prenant effet le 22 septembre 2014.
- d'accepter la nomination de M. Neil Jonathan Krawitz né le 12 avril 1978 à Kensington, en Afrique du Sud, en tant que gérant de la Société, avec effet le 22 septembre 2014 et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- M. Jean-Bastien Auger, Gérant, demeurant professionnellement au 1250 René-Lévesque Blvd. West, Suite 900, Montréal, Québec Canada H3B 4V8;
- M. Shaun Michael Mills, Gérant, demeurant professionnellement au Neusser Strasse 93, 50670 Koln, Allemagne;
- M. Claude Elsen, Gérant, demeurant professionnellement au 55, rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg;
- M. Jan Vanhoutte, Gérant, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2450 Luxembourg;
- M. David Rees, Gérant, demeurant professionnellement au 4^{ème} étage, Berkeley Square House, Berkeley Square, London, W1J 6BX, Royaume Uni;
- M. Neil Jonathan Krawitz, Gérant, demeurant professionnellement au 6 St Andrew Street, London EC4A 3AE, Royaume Uni;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014147108/25.

(140167887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Zhelezniak Investments S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014149217/9.

(140170018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

IMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146782/10.

(140166926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

eDreams ODIGEO, Société Anonyme,**(anc. LuxGEO Parent S.à r.l.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 159.036.

Remplace la première version du dépôt initial du 26/09/2014 N° L140170421

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Référence de publication: 2014149247/11.

(140170860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

White Magnum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.448,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 187.553.

EXTRAIT

Alliance Food Equipment Holdings, LLC, l'associé unique de la Société, a décidé en date du 31 juillet 2014 d'abandonner le projet de la fusion entre la Société et Green Magnum S.A. tel qu'il avait été présenté dans le projet commun de fusion publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 juin 2014, numéro 1541.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 31 juillet 2014, que l'intégralité des parts sociales de la Société par Alliance Food Equipment Holdings, LLC à Green Magnum S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au numéro B 187.570, avec effet au 2 septembre 2014. Green Magnum S.A. détient dès lors 12.448 parts sociales de la Société depuis le 2 septembre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 8 Septembre 2014.

Pour la Société

Maarten van de Vaart / Paul de Haan

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2014149241/22.

(140169467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

**eDreams ODIGEO, Société Anonyme,
(anc. LuxGEO Parent S.à.r.l.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 159.036.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg.
Référence de publication: 2014149245/10.
(140170421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

AddedValue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 102.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 Septembre 2014.
Référence de publication: 2014149253/10.
(140170627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Torab Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 104.856.

EXTRAIT

En date du 23 septembre 2014, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- Asa Ahlund démissionne de sa fonction d'administrateur avec effet au 31 août 2014;
- Peter Lundin avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur avec effet au 1^{er} septembre 2014 et pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 25 septembre 2014.
Référence de publication: 2014149162/14.
(140170052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

42 International Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 179.405.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 19 septembre 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 4-6, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2014.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 25 septembre 2014.
Pour extrait conforme
ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature
Référence de publication: 2014149222/20.
(140169429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Green Power International (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 153.572.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 septembre 2014.
Référence de publication: 2014146728/10.
(140167251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

PineBridge Eurasia Financial Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 151.088.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PineBridge Eurasia Financial Investments S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014149056/11.
(140170182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

**GE RN Russia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lufkin Industries Europe Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 173.060.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 avril 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014146732/11.
(140167323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Dire Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 143.310.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance du 12 septembre 2014

Le Conseil de Gérance prend connaissance de la démission de la société COSAFIN S.A. en sa qualité de gérant.
En vertu des articles 51, alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement au poste de gérant

La société JALYNE SA
Société anonyme
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Représentée par M. Jacques Bonnier
Avec adresse
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg

Le nouveau gérant terminera le mandat du gérant démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Copie certifiée conforme

Référence de publication: 2014146653/22.
(140166952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

C.M. Attert, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8710 Boevange-sur-Attert, 15-17, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 34.218.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147989/9.

(140169207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Eagle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.388.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69345 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014146660/10.

(140167463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Haley Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.600,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 179.708.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 18 septembre 2014, que la société Summers Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B188142, ("Summers Holding S.à r.l."), a acquis:

- douze mille deux cent soixante-quinze (12.275) parts sociales de la société Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands ("Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P.") détenues dans la Société;

- neuf cent vingt-cinq (925) parts sociales de la Société de la société Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands ("Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P.") détenues dans la Société;

- mille deux cent soixante-quatorze (1.274) parts sociales de la Société à la société Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands ("Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P.") détenues dans la Société;

- mille deux cent quatre-vingt-seize (1.296) parts sociales de la Société à la société Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands ("Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P.") détenues dans la Société;

- huit cent trente (830) parts sociales de la Société de la société Platinum Limerick Principals International (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands ("Platinum Limerick Principals International (Cayman), L.P.") détenues dans la Société;

Suite à la cession, la totalité des parts sociales de la Société (i.e. 16.600) sont détenues par la société Summers Holding S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014146746/35.

(140167456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Immonet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 90.560.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

MUNIER Delphine.

Référence de publication: 2014148196/10.

(140168743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Cobano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 140.669.

Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration du 23 septembre 2014

Comme suite à l'entrée en vigueur de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, le Conseil d'Administration décide de nommer comme dépositaire de ses actions la société D.S. CORPORATION S.A. avec siège à 2bis rue Astrid, L-1143 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

COBANO S.A.

Référence de publication: 2014148030/13.

(140169231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Neroli, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 54.700.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29/08/2014

Conformément à l'article sept des statuts de la société et après délibération, le Conseil décide de nommer Monsieur Johannes KLEZL-NORBERG, demeurant professionnellement à A-2371 Hinterbrühl Gaadner Strasse 80, Autriche, Président du Conseil d'Administration.

Le mandat du président ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée à tenir en 2019.

FIDUO

Référence de publication: 2014148295/13.

(140168647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Helix Offshore Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 178.136.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 10 juillet 2014

Le siège social de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet du 2 juin 2014.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle de Monsieur Andrew O'Shea, Monsieur Douwe Terpstra et Monsieur Pietro Longo, gérants de classe B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 2 juin 2014.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Helix Offshore Services S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014148170/18.

(140169164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Petra Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 47.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014148346/10.

(140168989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

IMMO20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 3, rue Henri Tudor.
R.C.S. Luxembourg B 135.202.

Les comptes annuels rectifiés au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

1^{er} dépôt le 22 Juillet 2013, numéro de dépôt L130124272

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 Septembre 2014.

Heinrich-Werner Ochs.

Référence de publication: 2014148199/12.

(140169106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Seema II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 8.000.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 134.977.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 2007, acte
publié au Mémorial C no 255

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Seema II S.à r.l.
Dominique Le Gal
Manager A

Référence de publication: 2014149666/14.

(140170419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Omega Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.244.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 23 avril 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse professionnelle des gérants de classe B, Elizabeth TIMMER et Richard BREKELMANS, et du siège social d'Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Carsten SÖNS
Mandataire

Référence de publication: 2014148304/18.

(140169021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

S.I.I.L., Société d'Investissement Industriel Luxembourgeois, Société Anonyme Soparfi (en liquidation).

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 46.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014149692/10.

(140170203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Silex S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1332 Luxembourg, 15, rue de Chicago.

R.C.S. Luxembourg B 51.607.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014149690/10.

(140170689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Net Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.834.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014149598/10.

(140170817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Land Breeze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.506.

Les comptes annuels de la société Land Breeze S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014149535/10.

(140170514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Standard International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 39.445.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Pour: STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.

Société anonyme en liquidation volontaire

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014149703/14.

(140170781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

The BBCMB Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 190.251.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze,

le douze septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- Monsieur Thomas MEMURLIN, gérant de société, né à Roncourt (Belgique), le 06 février 1987, demeurant rue Neuve, 54, B-4458 Fexhe-Slins (Belgique),

ici représenté par:

Madame Victoria WINAND, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), le 04 septembre 2014.

2.- Monsieur Roberto NAVARRO, gérant de société, né à Liège (Belgique), le 07 mai 1988, demeurant Quai du Condroz, 6, B-4020 Liège (Belgique),

ici représenté par:

Madame Victoria WINAND, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), le 04 septembre 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que les mêmes personnes prénommées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et autres droits se rattachant à ces brevets et marques ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «The BBCMB COMPANY S. à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

II. Capital social - Parts Sociales

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés, que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des ascendants ou à des descendants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

III. Administration et gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature individuelle de chaque gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le chargement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

IV. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

V. Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les personnes comparantes, ayant ainsi arrêté les Statuts de la société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

1. Monsieur Thomas MEMURLIN, prénommé cinquante parts sociales	50
pour un montant de six mille deux cent cinquante euros(6'250.-EUR);	
2. Monsieur Roberto NAVARRO, prénommé, cinquante parts sociales	50
pour un montant de six mille deux cent cinquante euros(6'250.-EUR);	
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

La preuve de ce paiement en numéraire d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500 EUR) a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale comment aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cent euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10 B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange. Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des personnes comparantes, la même mandataire a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: V. WINAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12352. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014145813/136.

(140165635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Pix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 110.268.

In the year two thousand fourteen, on the fifth of September.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of PIX INVESTMENTS S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B number 110.268), having its registered office at L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, incorporated by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on August 29, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1406 of December 17, 2005.

The Meeting is presided over by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Rika Mamdy, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Deliberation on the dissolution of the company.

2.- Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

Stratego Managing S.à r.l., having its registered office in L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le cinq septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PIX INVESTMENTS S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 110.268), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 29 août 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1406 du 17 décembre 2005.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Délibération sur la dissolution de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Stratego Managing S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42451. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145700/108.

(140165883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

The BBIU Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 190.269.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze,

le douze septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- Monsieur Thomas MEMURLIN, gérant de société, demeurant rue Neuve, 54, B-4458 Fexhe-Slin (Belgique);

2.- Monsieur Roberto NAVARRO, gérant de société, demeurant quai du Condroz, 6, B-4020 Liège (Belgique);

les deux ici représentés par:

Madame Victoria WINAND, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de deux (2) procurations lui données à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 04 septembre 2014.

Lesdites procurations signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que les parties pré mentionnées déclarent constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: «The BBIU Company S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société sera également active dans l'intermédiation commerciale.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à toutes autres personnes physiques ou morales ayant un lien direct ou indirect avec elle, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

La société pourra accessoirement réaliser certaines prestations de services exclusivement pour les sociétés de son groupe.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois mille cent (3'100) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré des actionnaires.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

La cession d'actions nominatives ou d'actions au porteur devra être formalisée par une inscription au registre des actionnaires ou au registre des actions au porteur.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le vingt-cinq (25) mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ième) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mai 2015.

Souscription et libération

Les trois mille cent (3'100) actions ordinaires ont été souscrites par les deux (2) seuls actionnaires ci-après comme suit:

1) Monsieur Thomas MEMURLIN, prénommé, mille cinq cent cinquante actions	1'550
2) Monsieur Roberto NAVARRO, prénommé, mille cinq cent cinquante actions	1'550
TOTAL: TROIS MILLE CENT ACTIONS	3'100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées seulement à hauteur d'un quart (1/4) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7'750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatacion

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Thomas MEMURLIN, indépendant, né à Rocourt (Belgique), le 06 février 1987, demeurant rue Neuve, 54, B-4458 Fexhe-Slins (Belgique);

2.- Monsieur Roberto NAVARRO, indépendant, né à Liège (Belgique), le 07 mai 1988, demeurant quai du Condroz, 6, B-4020 Liège en Belgique; et

3.- Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

En conformité avec l'article sept (7) des statuts de la Société, Monsieur Gabriel JEAN, prénommé, est désigné premier président du présent conseil.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

«MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145 419).

Troisième résolution

En conformité avec l'article onze (11) des statuts de la Société, la gestion journalière de la Société est confiée à Monsieur Gabriel JEAN, prénommé. Il pourra engager la Société par sa seule signature pour tous les actes de gestion journalière conformément aux dispositions de l'article douze (12) des statuts.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2020.

Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

Dont acte, passé à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la représentante des parties comparantes prémentionnées a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. WINAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12354. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014145814/202.

(140165836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Skyline Residences S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 183.645.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of the month of August;

Before Us Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), the latter named shall remain depositary of the present deed;

THERE APPEARED:

Amstar Poland Property Fund I, LP, a partnership registered under the laws of Cayman Islands, registered under number 60507 with the Registrar of Limited Partnerships, having its registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman, KY1-111, Cayman Islands,

here represented by Mr. Fabrice GEIMER, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"), representing the entire share capital of Skyline Residences S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 183.645, incorporated pursuant to a deed of the said notary Carlo WERSANDT, on 17 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 610 on 7 March 2014. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the said notary Carlo WERSANDT, dated 29 January 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 878 on 5 April 2014.

The appearing party representing the entire share capital may validly deliberate on all the items of the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert:

- the existing ordinary share class into class A shares, with creation of the two sub-classes, class A1 shares (the “Class A1 Shares”) and class A2 shares (the “Class A2 Shares”);
- the existing class A shares into class B shares, with creation of the two subclasses, class B1 shares (the “Class B1 Shares”) and class B2 shares (the “Class B2 Shares”);
- the existing class B shares into class C shares, with creation of the two subclasses, class C1 shares (the “Class C1 Shares”) and class C2 shares (the “Class C2 Shares”);
- the existing class C shares into class D shares, with creation of the two subclasses, class D1 shares (the “Class D1 Shares”) and class D2 shares (the “Class D2 Shares”);
- the existing class D shares into class E shares, with creation of the two subclasses, class E1 shares (the “Class E1 Shares”) and class E2 shares (the “Class E2 Shares”);
- the existing class E shares into class F shares, with creation of the two subclasses, class F1 shares (the “Class F1 Shares”) and class F2 shares (the “Class F2 Shares”);
- the existing class F shares into class G shares, with creation of the two subclasses, class G1 shares (the “Class G1 Shares”) and class G2 shares (the “Class G2 Shares”);
- the existing class G shares into class H shares, with creation of the two subclasses, class H1 shares (the “Class H1 Shares”) and class H2 shares (the “Class H2 Shares”);
- the existing class H shares into class I shares, with creation of the two subclasses, class I1 shares (the “Class I1 Shares”) and class I2 shares (the “Class I2 Shares”); and
- the existing class I shares into class J shares, with creation of the two sub-classes, class J1 shares (the “Class J1 Shares”) and class J2 shares (the “Class J2 Shares”);

which shall have the rights set out in the articles of association of the Company as amended and restated pursuant to the below resolutions.

In the same course, the Sole Shareholder then resolves to convert the:

- nineteen thousand nine hundred ten (19,910) existing ordinary shares into nineteen thousand nine hundred ten (19,910) Class A1 Shares;
 - ten (10) existing ordinary Class A Shares into ten (10) Class B1 Shares;
 - ten (10) existing ordinary Class B Shares into ten (10) Class C1 Shares;
 - ten (10) existing ordinary Class C Shares into ten (10) Class D1 Shares;
 - ten (10) existing ordinary Class D Shares into ten (10) Class E1 Shares;
 - ten (10) existing ordinary Class E Shares into ten (10) Class F1 Shares;
 - ten (10) existing ordinary Class F Shares into ten (10) Class G1 Shares;
 - ten (10) existing ordinary Class G Shares into ten (10) Class H1 Shares;
 - ten (10) existing ordinary Class H Shares into ten (10) Class I1 Shares; and
 - ten (10) existing ordinary Class I Shares into ten (10) Class J1 Shares;
- with a par value of one US dollar (USD 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the shares of the Company from one US dollar (USD 1) each to one cent US dollar (USD 0.01) each.

As a result of the above, the share capital of twenty thousand US dollars (USD 20,000) is represented by:

- one million nine hundred ninety-one thousand (1,991,000) Class A1 Shares;
 - one thousand (1,000) Class B1 Shares;
 - one thousand (1,000) Class C1 Shares;
 - one thousand (1,000) Class D1 Shares;
 - one thousand (1,000) Class E1 Shares;
 - one thousand (1,000) Class F1 Shares;
 - one thousand (1,000) Class G1 Shares;
 - one thousand (1,000) Class H1 Shares;
 - one thousand (1,000) Class I1 Shares; and
 - one thousand (1,000) Class J1 Shares;
- with a par value of one cent US dollar (USD 0.01) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert, with immediate effect, the share capital of the Company from its current currency expressed in US dollars (USD) into euros (EUR) at the exchange rate quoted by the European Central Bank on 22 August 2014, i.e. one US dollar (USD 1) being the equivalent of approximately seventy-five eurocent (EUR 0.75), rounded to the nearest cent, and to convert all accounts in the books of the Company from US dollars into euros.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the nominal value of the shares of the Company from one cent US dollar (USD 0.01) each to one eurocent (EUR 0.01) each.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to restate the share capital of the Company, which is henceforth in the amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000) and to reset the number of shares of the Company, which is henceforth:

- one million four hundred ninety-three thousand two hundred fifty (1,493,250) Class A1 Shares;
 - seven hundred fifty (750) Class B1 Shares;
 - seven hundred fifty (750) Class C1 Shares;
 - seven hundred fifty (750) Class D1 Shares;
 - seven hundred fifty (750) Class E1 Shares;
 - seven hundred fifty (750) Class F1 Shares;
 - seven hundred fifty (750) Class G1 Shares;
 - seven hundred fifty (750) Class H1 Shares;
 - seven hundred fifty (750) Class I1 Shares; and
 - seven hundred fifty (750) Class J1 Shares;
- having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each.

Sixth resolution

In addition, the Sole Shareholder decides to increase the Company's so-restated share capital by an amount of nine hundred eighty-five thousand euros (EUR 985,000) so as to raise it from fifteen thousand euros (EUR 15,000) up to one million euros (EUR 1,000,000) through the issue of:

- eight million four hundred ninety-six thousand seven hundred fifty (8,496,750) new Class A1 Shares and ten thousand (10,000) new Class A2 Shares;
 - nine million nine hundred eighty-nine thousand two hundred fifty (9,989,250) new Class B1 Shares and ten thousand (10,000) new Class B2 Shares;
 - nine million nine hundred eighty-nine thousand two hundred fifty (9,989,250) new Class C1 Shares and ten thousand (10,000) new Class C2 Shares;
 - nine million nine hundred eighty-nine thousand two hundred fifty (9,989,250) new Class D1 Shares and ten thousand (10,000) new Class D2 Shares;
 - nine million nine hundred eighty-nine thousand two hundred fifty (9,989,250) new Class E1 Shares and ten thousand (10,000) new Class E2 Shares;
 - nine million nine hundred eighty-nine thousand two hundred fifty (9,989,250) new Class F1 Shares and ten thousand (10,000) new Class F2 Shares;
 - nine million nine hundred eighty-nine thousand two hundred fifty (9,989,250) new Class G1 Shares and ten thousand (10,000) new Class G2 Shares;
 - nine million nine hundred eighty-nine thousand two hundred fifty (9,989,250) new Class H1 Shares and ten thousand (10,000) new Class H2 Shares;
 - nine million nine hundred eighty-nine thousand two hundred fifty (9,989,250) new Class I1 Shares and ten thousand (10,000) new Class I2 Shares; and
 - nine million nine hundred eighty-nine thousand two hundred fifty (9,989,250) new Class J1 Shares and ten thousand (10,000) new Class J2 Shares;
- with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) (together, the "New Shares").

Subscription and payment

Thereupon, the New Shares have all been subscribed by Amstar Poland Property Fund I, LP, aforementioned.

The New Shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of nine hundred eighty-five thousand euros (EUR 985,000); so that the amount of nine hundred eighty-five thousand euros (EUR 985,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of nine hundred eighty-five thousand euros (EUR 985,000) is allocated to the share capital of the Company.

Seventh resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder decides to fully restate the articles of association of the Company which shall be enforced and now read as follows:

“A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Skyline Residences S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

2.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

2.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.4 The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The shares representing the Company’s share capital shall be divided into ten classes of shares, denominated Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares, each share class being subdivided into two sub-classes (a “Sub-Class” or the “Sub-Classes”) which shall be denominated Class A1 Shares and Class A2 Shares, Class B1 Shares and Class B2 Shares, Class C1 Shares and Class C2 Shares, Class D1 Shares and Class D2 Shares, Class E1 Shares and Class E2 Shares, Class F1 Shares and Class F2 Shares, Class G1 Shares and Class G2 Shares, Class H1 Shares and Class H2 Shares, Class I1 Shares and Class I2 Shares and Class J1 Shares and Class J2 Shares.

The Company's share capital is set at one million euro (EUR 1,000,000), represented by one hundred million (100,000,000) shares divided as follows:

- nine million nine hundred ninety thousand (9,990,000) Class A1 Shares and ten thousand (10,000) Class A2 Shares,
- nine million nine hundred ninety thousand (9,990,000) Class B1 Shares and ten thousand (10,000) Class B2 Shares,
- nine million nine hundred ninety thousand (9,990,000) Class C1 Shares and ten thousand (10,000) Class C2 Shares,
- nine million nine hundred ninety thousand (9,990,000) Class D1 Shares and ten thousand (10,000) Class D2 Shares,
- nine million nine hundred ninety thousand (9,990,000) Class E1 Shares and ten thousand (10,000) Class E2 Shares,
- nine million nine hundred ninety thousand (9,990,000) Class F1 Shares and ten thousand (10,000) Class F2 Shares,
- nine million nine hundred ninety thousand (9,990,000) Class G1 Shares and ten thousand (10,000) Class G2 Shares,
- nine million nine hundred ninety thousand (9,990,000) Class H1 Shares and ten thousand (10,000) Class H2 Shares,
- nine million nine hundred ninety thousand (9,990,000) Class I1 Shares and ten thousand (10,000) Class I2 Shares, and
- nine million nine hundred ninety thousand (9,990,000) Class J1 Shares and ten thousand (10,000) Class J2 Shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

5.2 Shares of a specific class shall not be convertible into another class of shares.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares.

5.5 The share capital may be reduced through cancellation of shares including by cancellation of one or more entire class(es) through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (or Sub-Class).

5.6 In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more share classes (i.e. class J to A shares), the holders of the repurchased and cancelled (sub) class(es) of shares shall receive from the company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each of the relevant (sub) class(es) held by them and cancelled.

5.8 In addition to the issued capital, there may be set up a share premium account to which any share premium paid on any share of the Company in addition to its nominal value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.9 The Company's share capital may be changed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted unanimously by all shareholders.

5.10 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant (sub) class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.11 The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by law.

5.12 For the purpose of this article 5:

"Available Amount" means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to which the shareholder of the relevant class of shares would have been entitled to dividend distributions according to the provisions of these articles of incorporation, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium (up to the amount of L) and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of incorporation, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$$

whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits (including carried forward profits and share premium);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled;

L = losses (including carried forward losses);

LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP

LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of incorporation of the company;

“Cancellation Value Per Share” means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares. The Total Cancellation Amount for each class of shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium either in part or in totality.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company’s share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.3 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders.

9.1 Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. At least thirty (30) days written notice shall be given to all shareholders of any meeting of shareholders and such notice of meeting shall set out an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

9.2 Meetings of shareholders shall be conducted in the English language.

Art. 10. Quorum. Meetings of shareholders may deliberate or act validly only if at least one holder of Sub-Class 1 of each share class and at least one holder of Sub-Class 2 of each share class is present or represented.

Art. 11. Vote.

11.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

11.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 12. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 13. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of all the shareholders Management

D. Management

Art. 14. Composition and powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by a board of managers.

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 15. Appointment, removal and term of office of managers.

15.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

15.2 The board of managers shall at all times be composed of three (3) managers.

15.3 The managers may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital upon proposal of the holders of the Sub-Class having proposed such managers for appointment.

15.4 If there shall exist or occur any vacancy on the board of managers, the shareholders who proposed the outgoing manager for appointment shall, within fourteen (14) days from the vacancy, designate another individual or company to fill such vacancy for the remaining term of the board of managers. Such manager shall be appointed in accordance with this article 15.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers identifying in reasonable detail the matter to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers must be given to managers fourteen (14) days at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent

separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

17.8 All meetings of the board of managers, notices, records and minutes relating thereto shall be conducted in the English language.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 The shareholders may at all times decide that the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). In that case, the general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office. In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the appointment of an internal auditor will be mandatory.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 In any year in which the company resolves to make distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eleven per cent (0.11%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twelve per cent (0.12%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirteen per cent (0.13%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fourteen per cent (0.14%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,

- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixteen per cent (0.16%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point seventeen per cent (0.17%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eighteen per cent (0.18%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by reverse alphabetical order, e.g. initially Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. after the first cancellation, Class I Shares).

22.6 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 Subject to article 22, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association (and in particular article 22).

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with article 22.

H. Final clause - Governing law

Art. 26. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately two thousand eight hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder person has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

A COMPARU:

Amstar Poland Property Fund I, LP, un partnership constitué et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman, KY1-111, Iles Caïmans, immatriculé au Registrar of Limited Partnerships des Iles Caïmans sous le numéro 60507,

dûment représentée par Monsieur Fabrice GEIMER, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») et représente l'entière part du capital social de Skyline Residences S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.645, constituée en date du 17 décembre 2013 suivant acte reçu par ledit notaire Carlo WERSANDT, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 7 mars 2014 au numéro 610. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 29 janvier 2014 suivant acte reçu par ledit notaire Carlo WERSANDT, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 avril 2014 au numéro 878.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir:

- les parts sociales ordinaires existantes en parts sociales de classe A, avec création des deux sous-classes, parts sociales de classe A1 (les «Parts Sociales de Classe A1») et les parts sociales de classe A2 (les «Parts Sociales de Classe A2»);
 - les parts sociales de classe A existantes en parts sociales de classe B, avec création des deux sous-classes, parts sociales de classe B1 (les «Parts Sociales de Classe B1») et les parts sociales de classe B2 (les «Parts Sociales de Classe B2»);
 - les parts sociales de classe B existantes en parts sociales de classe C, avec création des deux sous-classes, parts sociales de classe C1 (les «Parts Sociales de Classe C1») et les parts sociales de classe C2 (les «Parts Sociales de Classe C2»);
 - les parts sociales de classe C existantes en parts sociales de classe D, avec création des deux sous-classes, parts sociales de classe D1 (les «Parts Sociales de Classe D1») et les parts sociales de classe D2 (les «Parts Sociales de Classe D2»);
 - les parts sociales de classe D existantes en parts sociales de classe E, avec création des deux sous-classes, parts sociales de classe E1 (les «Parts Sociales de Classe E1») et les parts sociales de classe E2 (les «Parts Sociales de Classe E2»);
 - les parts sociales de classe E existantes en parts sociales de classe F, avec création des deux sous-classes, parts sociales de classe F1 (les «Parts Sociales de Classe F1») et les parts sociales de classe F2 (les «Parts Sociales de Classe F2»);
 - les parts sociales de classe F existantes en parts sociales de classe G, avec création des deux sous-classes, parts sociales de classe G1 (les «Parts Sociales de Classe G1») et les parts sociales de classe G2 (les «Parts Sociales de Classe G2»);
 - les parts sociales de classe G existantes en parts sociales de classe H, avec création des deux sous-classes, parts sociales de classe H1 (les «Parts Sociales de Classe H1») et les parts sociales de classe H2 (les «Parts Sociales de Classe H2»);
 - les parts sociales de classe H existantes en parts sociales de classe I, avec création des deux sous-classes, parts sociales de classe I1 (les «Parts Sociales de Classe I1») et les parts sociales de classe I2 (les «Parts Sociales de Classe I2»); et
 - les parts sociales de classe I existantes en parts sociales de classe J, avec création des deux sous-classes, parts sociales de classe J1 (les «Parts Sociales de Classe J1») et les parts sociales de classe J2 (les «Parts Sociales de Classe J2»);
- qui doivent avoir les droits détaillés dans les statuts de la Société, telle que modifiés et réécrits suite aux résolutions ci-dessous.

Par la même occasion, l'Associé Unique décide alors de convertir:

- dix-neuf mille neuf cent dix (19.910) Parts Sociales Ordinaires existantes en dix-neuf mille neuf cent dix (19.910) Parts Sociales de Classe A1;
- dix (10) Parts Sociales de Classe A existantes en dix (10) Parts Sociales de Classe B1;
- dix (10) Parts Sociales de Classe B existantes en dix (10) Parts Sociales de Classe C1;
- dix (10) Parts Sociales de Classe C existantes en dix (10) Parts Sociales de Classe D1;
- dix (10) Parts Sociales de Classe D existantes en dix (10) Parts Sociales de Classe E1;
- dix (10) Parts Sociales de Classe E existantes en dix (10) Parts Sociales de Classe F1;
- dix (10) Parts Sociales de Classe F existantes en dix (10) Parts Sociales de Classe G1;
- dix (10) Parts Sociales de Classe G existantes en dix (10) Parts Sociales de Classe H1;

- dix (10) Parts Sociales de Classe H existantes en dix (10) Parts Sociales de Classe I1; et
 - dix (10) Parts Sociales de Classe I existantes en dix (10) Parts Sociales de Classe J1;
- ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société de un US dollar (USD 1) chacune à un cent US dollar (USD 0,01) chacune.

Par conséquent, le capital social de vingt mille US dollar (USD 20.000) est désormais représenté par:

- un million neuf cent quatre-vingt-onze mille (1.991.000) Parts Sociales de Classe A1;
- mille (1.000) Parts Sociales de Classe B1;
- mille (1.000) Parts Sociales de Classe C1;
- mille (1.000) Parts Sociales de Classe D1;
- mille (1.000) Parts Sociales de Classe E1;
- mille (1.000) Parts Sociales de Classe F1;
- mille (1.000) Parts Sociales de Classe G1;
- mille (1.000) Parts Sociales de Classe H1;
- mille (1.000) Parts Sociales de Classe I1; et
- mille (1.000) Parts Sociales de Classe J1;

ayant une valeur nominale d'un cent US dollar (USD 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide alors de changer, avec effet immédiat, le capital social de la Société de US dollar (USD) en euros (EUR) au taux de change relevé par la Banque Centrale Européenne au 22 août 2014, c'est-à-dire au taux d'un US dollar (USD 1) contre soixante-quinze centimes d'euros (EUR 0,75), arrondi au centime près, et de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de US dollar en euros.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise de la valeur nominale des parts sociales de la Société de un cent US dollar (USD 0,01) en un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Cinquième résolution

Suite aux précédentes résolutions, l'Associé Unique décide de modifier le capital social de la Société, qui est dorénavant d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000), et de réinitialiser le nombre de parts sociales de la Société, qui est désormais de:

- un million quatre cent quatre-vingt-treize mille deux cent cinquante (1.493.250) Parts Sociales de Classe A1;
- sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe B1;
- sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe C1;
- sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe D1;
- sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe E1;
- sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe F1;
- sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe G1;
- sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe H1;
- sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe I1; et
- sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe J1;

ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Sixième résolution

De plus, l'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 985.000), afin de le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000) à un million euros (EUR 1.000.000) par l'émission de:

- huit millions quatre cent quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante (8.496.750) nouvelles Parts Sociales de Classe A1 et dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe A2;
- neuf millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille deux cent cinquante (9.989.250) nouvelles Parts Sociales de Classe B1 et dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe B2;
- neuf millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille deux cent cinquante (9.989.250) nouvelles Parts Sociales de Classe C1 et dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe C2;

- neuf millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille deux cent cinquante (9.989.250) nouvelles Parts Sociales de Classe D1 et dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe D2;
 - neuf millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille deux cent cinquante (9.989.250) nouvelles Parts Sociales de Classe E1 et dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe E2;
 - neuf millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille deux cent cinquante (9.989.250) nouvelles Parts Sociales de Classe F1 et dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe F2;
 - neuf millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille deux cent cinquante (9.989.250) nouvelles Parts Sociales de Classe G1 et dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe G2;
 - neuf millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille deux cent cinquante (9.989.250) nouvelles Parts Sociales de Classe H1 et dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe H2;
 - neuf millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille deux cent cinquante (9.989.250) nouvelles Parts Sociales de Classe I1 et dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe I2; et
 - neuf millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille deux cent cinquante (9.989.250) nouvelles Parts Sociales de Classe J1 et dix mille (10.000) nouvelles Parts Sociales de Classe J2;
- ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (ensemble, les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription et paiement

Les Nouvelles Parts Sociales ont toutes été souscrites par Amstar Poland Property Fund I, LP, mentionné ci-dessus.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi souscrites ont été entièrement payés en cash pour un montant de neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 985.000); ce montant de neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 985.000) a été alloué au capital social de la Société de telle sorte que le montant est maintenant à disposition de la Société, dont la preuve est soumise au notaire soussigné.

Septième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de procéder à une refonte des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«A. Nom - Objet social - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de Skyline Residences S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société n'effectuera aucune activité réglementée du secteur financier.

2.3 La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.4 La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Les parts sociales représentant le capital social de la Société doivent être divisées en dix classes de parts sociales, dénommées Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I et Parts Sociales de Classe J, chaque classe de parts sociales étant divisée en deux sous-classes (une «Sous-Classe» ou des «Sous-Classes») qui doivent être dénommées Parts Sociales de Classe A1 et Parts Sociales de Classe A2, Parts Sociales de Classe B1 et Parts Sociales de Classe B2, Parts Sociales de Classe C1 et Parts Sociales de Classe C2, Parts Sociales de Classe D1 et Parts Sociales de Classe D2, Parts Sociales de Classe E1 et Parts Sociales de Classe E2, Parts Sociales de Classe F1 et Parts Sociales de Classe F2, Parts Sociales de Classe G1 et Parts Sociales de Classe G2, Parts Sociales de Classe H1 et Parts Sociales de Classe H2, Parts Sociales de Classe I1 et Parts Sociales de Classe I2 et Parts Sociales de Classe J1 et Parts Sociales de Classe J2.

Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000), représenté par cent million (100.000.000) parts sociales divisées comme suit:

- neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (9.990.000) Parts Sociales de Classe A1 et dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe A2;

- neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (9.990.000) Parts Sociales de Classe B1 et dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe B2;

- neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (9.990.000) Parts Sociales de Classe C1 et dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe C2;

- neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (9.990.000) Parts Sociales de Classe D1 et dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe D2;

- neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (9.990.000) Parts Sociales de Classe E1 et dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe E2;

- neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (9.990.000) Parts Sociales de Classe F1 et dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe F2;

- neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (9.990.000) Parts Sociales de Classe G1 et dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe H2;

- neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (9.990.000) Parts Sociales de Classe H1 et dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe H2;

- neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (9.990.000) Parts Sociales de Classe I1 et dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe I2; et

- neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (9.990.000) Parts Sociales de Classe J1 et dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe J2;

d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2 Les parts sociales d'une classe ne sont pas convertibles en des parts sociales d'une autre classe.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par le biais d'une annulation de parts sociales, y compris par annulation d'une ou plusieurs classe(s) par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette classe (ou sous-classe).

5.6 En cas de rachat ou d'annulation de classes de parts sociales, ces annulations et rachats de parts sociales doivent être réalisés dans l'ordre inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par les Parts Sociales de Classe J).

5.7 Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais d'un rachat ou d'une annulation d'une ou plusieurs classe(s) (c'est-à-dire Classe J à Classe A), les détenteurs de cette/ces classe(s) de parts sociales auront droit à un montant équivalent à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque (sous-) classe(s) détenue(s) par eux et annulée(s).

5.8 Outre le capital social émis, il peut être constitué un compte de prime d'émission auquel toute prime payée sur toute part sociale de la Société en surplus de sa valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toute part sociale que la Société souhaite racheter à son (ses) associé(s), pour compenser toute perte nette, pour réaliser des distributions à (aux) (l') associé(s) dans la forme d'une distribution de dividende ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.9 Le capital social de la Société peut être modifié moyennant une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée unanimement par les détenteurs des parts sociales.

5.10 Suite au rachat et annulation de parts sociales des (sous-) classes concernées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

5.11 La Société peut racheter ses parts sociales comme disposé dans les présents statuts, seulement dans la mesure permise par la loi.

Aux fins du présent article 5:

"Montant Disponible" signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) qui auraient donné lieu à une distribution de dividendes aux associés, aux conditions fixées par les présents statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant augmenté du montant de la prime d'émission (jusqu'au montant L) et de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales devant être annulées, mais réduit par (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toutes sommes devant être allouées à (aux) (la) réserve(s) non distribuable(s) suivant les provisions légales ou statutaires, figurant à chaque fois dans les comptes intermédiaires et (iii) tout dividende accumulé et non payé dans la mesure où celui-ci n'a pas encore réduit les NP (sans, pour dissiper tout doute, double comptage) de telle sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$$

Où:

AA = Montant Disponible.

NP = Bénéfices Nets (y compris bénéfices nets reportés et prime d'émission).

P = toute réserve librement distribuable.

CR = le montant de la réduction de la prime d'émission et la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales devant être annulée.

L = pertes (y compris les pertes reportées).

LD = tous dividendes accumulés et non payés dans la mesure où ceux-ci n'ont pas encore réduit les NP.

LR = toutes sommes à allouer aux réserves non distribuable(s) suivant les dispositions légales ou statutaires.

"Montant Total d'Annulation" signifie le montant déterminé par le conseil de gérance sur base des comptes intermédiaires de la Société qui ne peut être antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat ou de l'annulation des parts sociales concernées. Le Montant Total d'Annulation pour chaque classe de parts sociales doit être le Montant Disponible pour la classe de parts sociales concernée, sauf si le conseil de gérance, sans toutefois que le Montant total d'Annulation ne puisse jamais être plus élevé que ce Montant Disponible. Le conseil de gérance peut choisir d'inclure ou d'exclure dans la fixation du Montant Total d'Annulation, la prime d'émission librement distribuable soit en entier soit en partie.

"Valeur d'Annulation par Part Sociale" sera calculée par la division du Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales devant être annulée.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.3 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décision des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés.

9.1 Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Au moins 30 jours avant toute assemblée des associés, les associés doivent en être notifiés et cette notification doit contenir un agenda expliquant de façon raisonnable les points à être discutés lors de l'assemblée convoquée. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

9.2 Les assemblées des associés doivent être tenues en langue anglaise.

Art. 10. Quorum. Les assemblées des associés peuvent délibérer ou agir valablement seulement si au moins un des détenteurs de la Sous-Classe 1 de chaque classe de parts sociales et au moins un des détenteurs de la Sous-Classe 2 de chaque classe de parts sociales est présent ou représenté.

Art. 11. Vote.

11.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

11.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

11.3 Une décision approuvant une des unanimement réservés actions des associés telles que décrites dans l'article 14 ci-dessous requièrent un vote unanime des associés.

Art. 12. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 13. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord de tous les associés.

D. Gérance

Art. 14. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société peut être gérée par un conseil de gérance.

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

15.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de leur mandat.

15.2 Le conseil de gérance doit à tout moment être composé de trois (3) gérants.

15.4 Les gérants peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société et sur proposition du détenteur de la sous-classe ayant proposé la nomination du gérant en question.

15.5 Au cas où il existerait ou il se présenterait une vacance dans le conseil de gérance, alors les associés qui ont proposé la nomination du gérant sortant, dans un délai de quatorze (14) jours de la vacance, désigne une autre personne ou société afin de combler cette vacance pour la durée restante du mandat du conseil de gérance. Ce gérant devra être nommé selon les modalités du présent article 15.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance, décrivant raisonnablement les sujets à être discutés pendant la réunion et ensemble avec des copies des documents pertinents, doit être donné aux gérants au minimum quatorze (14) jours à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

17.8 Toutes les réunions du conseil de gérance, notes, rapports et procès-verbaux en relation avec la réunion doivent être tenus en langue anglaise.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre, seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Les associés peuvent à tout moment décider que les opérations effectuées par la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaire(s). Dans cette hypothèse, l'assemblée des associés devra nommer le/les commissaire(s) and déterminer leur mandat. Dans l'hypothèse que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, alors la nomination d'un tel/de tels commissaire(s) deviendra obligatoire.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise agréé conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire(s) sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pourcents (10%) du capital social.

22.5 L'année où la Société décide de faire des distributions, tirées des bénéfices nets et des réserves disponibles dérivé des gains retenus, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant de priorité:

- d'abord, les détenteurs de Parts Sociales de la Classe A auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule dix pourcents (0.10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe A détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe B auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule onze pourcents (0.11%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe B détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe C auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule douze pourcents (0.12%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe C détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe D auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule treize pourcents (0.13%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe D détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe E auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule quatorze pourcents (0.14%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe E détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe F auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule quinze pourcents (0.15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe F détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe G auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule seize pourcents (0.16%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe G détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe H auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule dix-sept pourcents (0.17%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe H détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe I auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule dix-huit pourcents (0.18%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe I détenues par eux, puis

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe J ont droit de recevoir le reste de la distribution de dividendes.

Si l'entière dernière classe de parts sociales (en ordre alphabétique inverse, ex. d'abord les Parts Sociales de la Classe J) a été annulée suite à sa liquidation, son rachat ou autre au moment de la distribution, le reste de la distribution des dividendes sera alors alloué à la précédente classe de parts sociales dans l'ordre alphabétique inverse (p.ex. après la première annulation, les Parts Sociales de la Classe I).

22.6 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Concernant l'article 22, le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts (et en particulier l'article 22).

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en conformité avec l'article 22.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à deux mille huit cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GEIMER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2014. LAC/2014/40234. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145747/940.

(140165749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Easy Support Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8283 Kehlen, 1, rue de Schoenberg.

R.C.S. Luxembourg B 139.425.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148735/9.

(140169400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

VGP Deu 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2249 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 190.255.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of September.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

VGP NV, a company incorporated under the law of Belgium, having its registered office at Spinnerijstraat 12, 9240 Zele, Belgium, registered with the Register of Legal Entities of Ghent (Division Dendermonde) under number BE 0887.216.042

here represented by Mr. Chris Oberhag, private employee, residing professionally at 13, avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 9, 2014.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "VGP DEU 1 S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may open branches in Luxembourg and abroad.

An additional purpose of the Company is, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad, the development of semi industrial business parks and the development of industrial and logistic buildings and more general the development of any form of building.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

5.1. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units.

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the “Managers Circular Resolutions”), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)

Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the “General Meeting”) or by way of circular resolutions (the “Members Circular Resolutions”) in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. In such case, each Member shall give his vote in writing. If passed, Members Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or

first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 12. Sole member.

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twentyfive (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twentyfive (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and Payment

VGP NV, pre-named, subscribes all the twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units.

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1.300,-).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a.- Jan VAN GEET, born in Dendermonde, on 23 April 1971, residing at Horakova 678, 51301 Semily, Czech Republic, as manager of the Company.

b.- Dirk STOOP, born in Etterbeek, on 25 February 1961, with professional address at Narcissenlaan 7, 3090 Overijse, Belgium, as manager of the Company.

2. The registered office of the Company is set at 1, rue Isaac Newton, L-2249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the proxyholder of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version; on the request of the same proxyholder, and in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day stated above.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed, with the undersigned notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix septembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

VGP NV, une société constituée sous les lois de Belgique, ayant son siège social à Spinnerijstraat 12, 9240 Zele, Belgique, enregistrée au Banque - Carrefour des Entreprises de Gent, Belgique, sous le numéro BE 0887.216.042.

ici représentée par Monsieur Chris Oberhag, employé privé, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 septembre 2014.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établi ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est "VGP DEU 1 S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la Société a pour objet, aussi bien au grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger, le développement de parcs d'activité semi industriels et le développement de bâtiments industriels et logistiques et plus généralement le développement de toutes formes de bâtiments.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

VGP NV, prénommée, souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a.- Jan VAN GEET, né à Dendermonde, le 23 avril 1971, demeurant à Horakova 678, 51301 Semily, Czech Republic, comme gérant de la Société.

b.- Dirk STOOP, né à Etterbeek, le 25 février 1961, ayant son adresse professionnelle au Narcissenlaan 7, 3090 Overijse, Belgique, comme gérant de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 1, rue Isaac Newton L-2249 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, le présent acte a été passé à Mondorf-les-Bains, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 15 septembre 2014. REM/2014/2005. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145849/525.

(140165718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Financière Hamptons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.750.

L'an deux mille quatorze, le neuf septembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réuni:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «FINANCIERE HAMPTONS S.A.», ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.750, constituée suivant acte notarié en date du 21 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 871 du 26 août 2003 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Priscilla Arnould, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Marie Kaiser, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Priscilla Arnould, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de procéder à la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et à la mettre en liquidation;
2. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses prérogatives;
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire de la société pour la période du 01.01.2014 à la date de la présente assemblée;
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que liquidateur «Merlis S.à r.l.» ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111.320.

L'assemblée générale décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats pour la période du 01.01.2014 à la date de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. ARNOULD, M. KAISER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2014. LAC / 2014 / 42269. Reçu douze euros.. 12,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144100/67.

(140164102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.